

COMMISSION du SOUS DISTRICT SANTERRE

Réunion téléphonique du 20 septembre 2018

Présents: Roland Grain et Jean René Elophe

Voici les dates prévues, pour les premiers tours de nos challenges:

CHALLENGE FROMENTIN SENIORS

dimanche 30 septembre à 15h

dimanche 14 octobre
dimanche 28 octobre
dimanche 18 novembre

CHALLENGE GUEANT SENIORS

dimanche 14 octobre
dimanche 28 octobre
dimanche 18 novembre

1 arbitre par rencontre, frais d'arbitrage à la charge du club recevant.

Les équipes perdantes en Challenge Fromentin, jusqu'en 8ème de finale, descendent en Challenge Guéant.

CHALLENGE FROMENTIN SENIORS

1er tour

Monchy Lagache (2) / Moreuil (2) à 12h30

Harbonnières / Allaines

Ste Emilie Epehy 2 / Cartigny 2 à 12h30

Monchy Lagache (1) / Davenescourt

Englebelmer (3) / Licourt (2)

Cartigny (1) / Bray sur Somme (1)

Albert USOA (3) / Roisel (2)

Domart sur la Luce / Ham (2)

Heudicourt / Rethonvillers

Voyennes / Esmery Hallon

Warloy Baillon / Saily Saillisel (2)

Estrées Mons (2) / Moreuil (3) à 12h30

Bray sur Somme (2) / Roye Damery (2)

Roisel (3) / Hangest en Santerre (2) à 12h30
Chaulnes 3 / Dompierre (1) à 12h30
Marchepot (2) / Plessier (2)
Arvillers (2) / Albert Sports (2)
Maurepas Combles / Moislains (1)
Moislains (2) / Cerisy (2)
Hornbleux (2) / Marcelcave (1) à 12h30
Albert Sports (3) / Englebelmer 2 à 12h30

Matches le dimanche 30 septembre à 15h

Exempts: Hornbleux et Licourt (1) toujours en course en Challenge Crédit Agricole sont exempts de ce tour, ainsi que Plessier (1).

Utilisation obligatoire de la FMI

En cas d'impossibilité d'utilisation de la FMI, il est demandé au club recevant d'envoyer la feuille de match par mail au District (wleclercq@somme.fff.fr)

-PARTICIPATION EN EQUIPE INFERIEURE.

1. Un club ne peut présenter en équipe inférieure:

a) Plus de deux joueurs ayant participé au dernier match de championnat en équipe supérieure.

b) Aucun joueur ayant participé au dernier match de championnat en équipe supérieure lorsque celle-ci ne joue pas un match officiel le même jour ou dans les 24h

c) En outre, ne peuvent participer les joueurs étant entrés en jeu lors de l'avant-dernière ou la dernière rencontre avec des équipes supérieures disputant les matchs retour d'un championnat national, régional ou départemental.

2. L'équipe aura match perdu, si des réserves de participation ou une réclamation ont été régulièrement déposées selon les dispositions des Règlements Généraux de la FFF et Règlements Particuliers de la Ligue.

Les Réserves ou Réclamations doivent être envoyées en courrier recommandé ou par Courrier Electronique ou par fax, avec entête du club et accusé de réception, au District Somme Football (BP. 90429 – 80004 Amiens Cedex 1 / secretariat@somme.fff.fr / 03 22 89 66 40), avec copie à Jean René Elophe: jean-rene.elophe@laposte.net

Le secrétaire : Jean René Elophe.